

## Section 01

Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos

### Motion

#### Affichage des résultats d'admissibilité

La section 01 affirme son attachement à la transparence du processus de recrutement au CNRS. Elle s'insurge contre la décision prise sans concertation ni même annonce officielle de ne plus afficher sur le site des concours du CNRS la liste des admissibles par ordre de mérite, telle qu'établie par le jury d'admissibilité et consignée dans son procès-verbal. Sans explication, elle ne peut qu'interpréter cette décision comme une remise en question dangereuse de son travail d'évaluation, collégial et méticuleux.

Elle souligne par ailleurs que cette décision intervient alors qu'une campagne de recrutement est en cours et que des documents ont été donnés aux candidats stipulant que « Au terme des auditions, le jury établit la liste des candidats et candidates admissibles par ordre de mérite. [...] Les résultats d'admissibilité et d'admission sont mis en ligne sur le site web du CNRS à l'issue des réunions des jurys. » (Guide du candidat et de la candidate 2021, page 13, conforme à l'article 21 du décret 83-1260)

En tout état de cause, la section publiera sur son site web, comme d'habitude, les résultats complets du jury d'admissibilité, et encourage vivement la présidence du CNRS à en faire de même.

**Raphael Granier de Cassagnac**  
**Président de la Section 01**

**Motion adoptée le 11/03/2021**

**18 votants : 18 oui, 0 abstention, 0 non**

**Destinataires :**

- Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science
- Reynald PAIN, directeur de l'IN2P3
- Olivier DRAPIER, président du Conseil scientifique de l'IN2P3